

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY**Séance du Lundi 10 février 2025**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10 (dont 3 pouvoirs)
Nombre de Votants : 13

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs BRUN Vincent, DECATOR Mathieu, GRIMAND Marc, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, POIRSON Philippe,

Etaient excusés : Mme BARRO Carole (donne pouvoir à M. Vincent BRUN), M. CHABERT Nicolas (donne pouvoir à M. LEBLANC Bruno), Mme COCHET Aurélie (donne pouvoir à Mme LORIZ Isabelle).

Etaient absents : M. GAGNEUX Jean-Louis ; Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. Vincent BRUN a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Comité de Jumelage – Attribution de subvention pour l'année 2025

Les communes de la 3CM et Beynost sont jumelées avec OSTFILDERN (Allemagne).
Théoriquement une subvention est versée chaque année au comité de jumelage de Montluel.

Le Comité de Jumelage a fait la demande au Conseil Municipal d'une participation de 274 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de verser une subvention de 274 € pour l'année 2025.

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget Primitif 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdit.
Copie certifiée conforme à l'original.

Po/Le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe
Mme Isabelle LORIZ



Délibération rendue exécutoire le : 12/02/2025

Après affichage et publication du : 12/02/2025

Po/Le Maire,
Marc GRIMAND Isabelle LORIZ